

Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 28 février 2025

L BROYE

Payerne. Extension des horaires de vols civils en consultation

Le dossier de modification du règlement d'exploitation civil de l'aérodrome militaire est en consultation publique du 5 mars au 4 avril. Le but de l'extension des horaires est de renforcer l'attractivité de l'aéroport et du parc technologique.



La grande nouveauté est que des autorisations spéciales pourront être accordées pour voler le dimanche. Le contingent est fixé finalement à 200 mouvements annuels, y compris pour les jours fériés. Alain Wicht-archives

Annoncé en avril 2021, le projet d'extension des horaires de vols d'affaires à Payerne est enfin soumis à l'enquête publique. Le dossier de modification du règlement d'exploitation civil de l'aérodrome militaire est en consultation du 5 mars au 4 avril, annonce la dernière *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*. Ceci dans les communes vaudoises de Corcelles-près-Payerne, Grandcour, Missy, Payerne et les communes fribourgeoises d'Estavayer, Cugy, Les Montets, Lully, Sévaz et Vallon.

Pour la société Swiss Aeropole, chargée notamment de l'exploitation de l'aéroport, l'enjeu est important car ces adaptations visent à renforcer l'attractivité des installations aéroportuaires et du parc technologique Aéroport. La Communauté régionale de la Broye (Coreb), en tant qu'actionnaire de la société anonyme et qui détient les autorisations d'exploitation des vols civils, a participé aux négociations avec l'Office fédéral de l'aviation civile et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour constituer ce dossier.

Plusieurs changements

La version à l'enquête a subi plusieurs changements par rapport aux souhaits communiqués à l'époque par Swiss Aeropole. Les horaires des vols en semaine ont été peu adaptés, assure Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb. Il est ainsi prévu que les avions puissent décoller ou atterrir entre 6 h et 7 h ainsi qu'entre 19 h et 22 h, avec un contingent annuel de 600 mouvements sur ces horaires étendus. Alors qu'aujourd'hui les vols sont autorisés entre 7 h 30 et 20 h, mais possible jusqu'à 22 h avec 8 mouvements par mois au maximum.

Le règlement modifié prévoit également des vols le samedi de 8 h à 22 h, sauf de midi à 13 h, à moins d'une dérogation. Alors qu'aujourd'hui, l'horaire est de 9 h à 17 h avec possibilité jusqu'à 22 h pour 8 mouvements par mois. Le vœu initial de Swiss Aeropole était d'avoir un horaire continu.

200

Le nombre de mouvements maximums par année, autorisés spécialement les dimanches et les jours fériés

La grande nouveauté est que des autorisations spéciales pourront être accordées pour des vols le dimanche et les jours fériés. Ceci entre 10 h et midi et entre 13 h 30 et 20 h. Swiss Aeropole aura finalement droit à un contingent de 200 mouvements par année. Un chiffre bien inférieur aux 1200 mouvements souhaités, dont 350 au maximum pour les dimanches, que la société avait négociés dans le cadre de la convention qu'elle a signée avec les communes riveraines d'Estavayer, Cugy, Les Montets, Payerne et Grandcour.



**« Cette solution intermédiaire vise à
préserver la qualité de vie des riverains
notamment »**

Christel Losey Mosimann · Secrétaire régionale de la Coreb

«Nous souhaitons davantage de mouvements pour le dimanche car nous avons des demandes d'entreprises, qui envisagent de s'implanter sur le parc technologique à condition qu'il y ait des possibilités de voler le dimanche. Ces 200 mouvements annuels constituent une solution intermédiaire qu'on a négociée avec l'OFEV. Elle vise à préserver les intérêts et la qualité de vie des riverains ainsi que le développement économique», explique Christel Losey Mosimann.

Première étape

La Coreb considère ce compromis comme une première étape: «Il a été convenu que lorsque le règlement d'exploitation sera en vigueur, les vols du dimanche seront monitorés. La population, qui se sentirait gênée par ces vols dominicaux, pourra remplir un formulaire de plainte en ligne. On verra les réactions. Notre intention est ensuite d'aller négocier à nouveau pour obtenir davantage de mouvements le dimanche. Nous devons alors refaire une nouvelle mise à l'enquête», poursuit la secrétaire régionale.



La Communauté régionale de la Broye espère que la modification du règlement d'exploitation des vols civils entrera en vigueur cet été. Alain Wicht-archives

Le projet d'extension des horaires de vols civils, dont l'entrée en force était initialement prévue en 2023, a pris du retard en raison de la procédure fédérale. «Il y a un décalage avec le calendrier initial, mais j'estime qu'on n'a pas perdu de temps car nous avons mené deux procédures en parallèle. Ce règlement d'exploitation et l'adaptation du plan sectoriel civil de l'infrastructure aéronautique, qui est aussi mise en consultation et qui est un prérequis», précise Christel Losey Mosimann en ajoutant: «Il est important que ces deux procédures soient à l'enquête simultanément. On gagne du temps, et on peut ainsi espérer que l'extension des horaires puisse entrer en vigueur cet été.» »